

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu en présentiel et par visioconférence le 22 mars 2022 à compter de 15 h 00, sous la présidence de M. Georges Guénard.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
Mme Sylvie Blanchette	Mairesse d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Gilbert Marquis	Maire de Saint-Noel	MRC de La Matapédia
M. Pascal Rioux	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
M. Martin Soucy	Maire de Mont-Joli	MRC de La Mitis

Sont aussi présents

M. Joël Tremblay	Directeur général par intérim	MRC de La Matapédia
Mme Judith Garon	Secrétaire-trésorière adjointe	Régie
M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-08

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Gilbert Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 25 janvier 2022
4. Comptes à payer
5. Mauvaises créances
6. Suivi financier
7. REER collectif
8. Audit de conformité – transmission des rapports financiers
9. Balance-changement d'équipement
10. SÉMER-mise à jour

- 11. Multiplateforme
 - 11.1 Suivi du projet
 - 11.2 Appel d’offres regroupé – presse à ballots
 - 11.3 Règlement d’emprunt plans et devis et presse
 - 11.4 FRR-Volet 1
- 12. Projet pilote-AgriRécup
- 13. Divers
 - a) Rencontre avril – Dépôt des états financiers 2021
- 14. Levée de l’assemblée

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 25 janvier 2022

Résolution 2022-09

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022 tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution 2022-10

Prélèvements	# 818 à 824	14 200.41 \$
Chèques	1384 et 1385	51 630.03 \$
Dépôts directs et prêts	# 500121-500144	901 189.04 \$
Prêt Komatsu		8190.62 \$
Salaires	# 501619-501633	19 857.70 \$
Total		995 067.80 \$

De ce total, un montant de 92 002.96 \$ concerne le projet de multiplateforme.

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l’unanimité d’accepter les comptes à payer de février et mars 2022 pour un grand total de 995 067.80 \$.

5. Mauvaises créances

Mme Judith Garon présente la liste des comptes à recevoir et des mauvaises créances.

Résolution 2022-11

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'autoriser une provision de 4 969.08 \$ en mauvaise créance pour le compte à recevoir de l'entreprise Air Pur Ventilation.

6. Suivi financier

Mme Judith Garon présente les états financiers de janvier et février 2022.

Résolution 2022-12

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers de janvier et février 2022 tels que présentés.

7. REER collectif

Mme Judith Garon avise le comité que des démarches sont commencées pour que les employés de l'Écocentre et de la Régie aient accès à un REER collectif. Un montant est déjà prévu au budget à cet effet.

Résolution 2022-13

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité d'offrir un REER collectif aux employés de la Régie selon les modalités suivantes :

- Que le niveau de cotisation de la Régie soit le même que celui de l'employé ;
- Que le taux maximal de cotisation de la Régie pour l'année 2022 est de 2 % ;
- Que la cotisation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

8. Audit de conformité-transmission des rapports financiers

Résolution 2022-14

CONSIDÉRANT QUE la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale a envoyé à la Régie le 14 mars 2022 une lettre concernant l'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, la lettre doit être déposée à la première séance du Conseil suivant la réception.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'adopter:

- Le dépôt de la lettre du 14 mars 2022 de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale concernant l'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers;
- Qu'une copie certifiée conforme de la résolution officialisant ce dépôt soit transmise à Mme Isabelle Gravel, MAP, directrice en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

9. Balance-changement d'équipement

Résolution 2022-15

CONSIDÉRANT la résolution 2021-19 pour l'achat d'un appareil de pesée tel que proposé par l'entreprise Avery Weight-Tronix pour un montant maximal de 5000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'Avery Weight-Tronix n'a pu être complété par l'entreprise;

CONSIDÉRANT la soumission de Mettler-Toledo pour l'achat et l'installation d'un appareil de pesée au montant de 7015.70 \$ avant taxes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Vincent Dufour à procéder à l'achat d'un appareil de pesée tel que proposé par l'entreprise Mettler-Toledo pour un montant de 7015.70 \$ avant taxes.

10. SÉMÉR- mise à jour

M. Vincent Dufour informe le comité qu'une hausse des tarifs de 20 \$ par habitant pour le traitement des matières organiques est à prévoir pour 2022 selon les informations obtenues par les différentes interventions médiations de la SÉMÉR dans les dernières semaines. Une évaluation des coûts des solutions alternatives sera faite.

11. Multiplateforme

11.1 Suivi du projet

M. Vincent Dufour informe le comité de l'avancement du projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles, notamment :

- Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement;
- Rencontre avec le conseil municipal de la municipalité de Saint-Moïse du 7 mars 2022;
- Rencontre avec le comité de suivi du projet le 21 mars 2022;

- Rencontre avec la direction régionale du MTQ concernant le croisement entre la route 132 et la route Otis le 16 mars 2022;
- Discussion avec Hydro-Québec concernant l'aménagement des infrastructures électriques afin d'alimenter le site avec du triphasé le 16 mars 2022.

11.2 Appel d'offres regroupé-presse à ballots

Résolution 2022-16

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles, la Régie compte faire l'acquisition d'une presse à ballot angulaire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce désirent faire un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'une presse à ballot angulaire aux caractéristiques similaires aux besoins de la Régie et qu'ils ont déjà mandaté la firme Tetra Tech pour l'écriture du devis de pré achat;

CONSIDÉRANT les avantages potentiels financiers et techniques à participer à l'achat regroupé d'un équipement similaire d'un équipement spécialisé;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a fait une offre de services professionnels afin d'inclure la Régie dans la préparation du devis de pré achat au montant de 9750 \$ avant taxes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilbert Marquis, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech au montant de 9750 \$ avant taxes pour la préparation du devis de pré achat d'une presse à ballot.

11.3 Règlement d'emprunt plans et devis et presse à ballots

Résolution 2022-17

AVIS DE MOTION est donné par M. Georges Deschênes qu'il soit adopté lors d'une réunion subséquente du comité administratif de la Régie intermunicipale des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis le règlement RÈG 09-2022 relatif aux dépenses reliées à l'exécution d'un mandat pour les plans, devis et autorisations environnementales et l'achat d'une presse à ballots dans le cadre du projet d'aménagement d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Résolution 2022-18

M. Vincent Dufour dépose le projet de règlement RÉG 096-2022 relatif aux dépenses reliées à l'exécution d'un mandat pour les plans, devis et autorisations environnementales et l'achat d'une presse à ballots dans le cadre du projet d'aménagement d'une multiplateforme de gestion des matières résiduelles.

11.4 FRR – Volet 1

M. Vincent Dufour informe le comité que des vérifications seront faites afin de vérifier si le projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles est admissible au Volet 1 du Fonds régions et ruralités pour le soutien au rayonnement des régions.

12. Projet pilote-AgriRécup

M. Vincent Dufour informe le comité que AgriRécup propose aux MRC de participer à un projet de transition pour la mise en place de points de dépôt pour les plastiques agricoles. Dans le cadre de la refonte du Projet de règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, il est prévu que les plastiques agricoles seront soumis à la Responsabilité élargie des producteurs en 2023. M. Dufour recueille les commentaires de divers intervenants avant de déposer le projet aux MRC.

13. Divers

a) Rencontre en avril – Dépôt des états financiers 2021

La prochaine rencontre du comité se tiendra le 12 avril 2022 à compter de 15 h 00 en visioconférence. L'un des points à l'ordre du jour sera le dépôt des états financiers 2021.

14. Levée de l'assemblée

Résolution 2022-19

Il est proposé par M. Gilbert Marquis de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h38.

Georges Guénard
Président

Judith Garon
Secrétaire-trésorière adjointe